

DEC201404DR08

Décision portant nomination de Mme Marie-France GRESPIER aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7013 intitulée « Institut Denis-Poisson » - IDP.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant création de l'unité mixte de recherche n°7013 intitulée INSTITUT DENIS POISSON (IDP) et nommant M. Romain ABRAHAM en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC201067INSMI du 23 juillet 2020 portant nomination de M. Luc MOLINET aux fonctions de Directeur de l'unité mixte de recherche n°7013 intitulée « Institut Denis-Poisson » - IDP ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR¹ en date du 10 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Marie-France GRESPIER a suivi la formation initiale d'Assistant de Prévention organisée par la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes du CNRS, du 23 septembre au 24 octobre 2008.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'UMR7013 intitulée « Institut Denis-Poisson » - IDP, à compter du 23 juillet 2020.

Mme Marie-France GRESPIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Marie-France GRESPIER, est placée sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 25 aout 2020

Le Directeur de l'Unité
M. Luc MOLINET

Visa du Président de l'Université d'Orléans
M. Ary BRUAND

Visa du Président de l'Université de Tours
M. Philippe VENDRIX

Visa du Délégué Régional du CNRS
M. Ludovic HAMON

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)